

Taxe d'apprentissage 2021

**Et si vous souteniez
l'ADAPEI AM ?**

**Actrice de l'Economie Sociale
et Solidaire, l'ADAPEI des Alpes-
Maritimes est habilitée
à percevoir la taxe d'apprentissage
au titre de la formation professionnelle
de personnes en situation
de handicap**

**Choisissez l'ADAPEI des
Alpes-Maritimes et soutenez
la formation professionnelle
des jeunes accompagnés**

adapei  am

Pour verser ma taxe d'apprentissage **Je choisis l'ADAPEI AM**

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire que versent toutes les entreprises à caractère commercial, dès qu'elles emploient un salarié.

Elle permet de financer les dépenses liées aux parcours d'apprentissage et des formations techniques et professionnelles.

C'est le seul impôt pour lequel l'entreprise choisit son ou ses bénéficiaires.

Notre IME Pierre Merli et nos 6 ESAT sont habilités à recevoir votre taxe d'apprentissage

En versant votre taxe d'apprentissage à l'un de nos établissements, vous agissez concrètement en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle des personnes accompagnées.





Comment est utilisée votre taxe d'apprentissage ?

Votre contribution permet de financer des projets ou des équipements liés à l'apprentissage et à la formation :



Rénovation, construction d'atelier



Achat de matériel (informatique, cuisine, outillage, ...)



Mise à disposition d'intervenants spécialisés ou d'accompagnateurs



Programmes de formation à différents métiers en atelier (horticulture, restauration/cuisine, entretien du linge et des locaux, informatique, ateliers manuels autour du bois...).

**MERCI DE VOTRE
ENGAGEMENT
À NOS CÔTÉS**

Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'ADAPE AM ?

Votre contribution permet de financer des projets ou des équipements liés à l'apprentissage et à la formation :

1

Téléchargez et remplissez le bordereau de collecte disponible sur notre site internet www.adapeiam.fr

2

Procédez au règlement de la taxe d'apprentissage par chèque ou virement bancaire.

3

Transmettez le bordereau de collecte rempli à l'établissement de votre choix.

4

Un reçu libératoire indiquant le montant versé et la date de versement vous sera délivré dès réception.

adapei  am

Avenue Emmanuel Pontrémoli

Nice La Plaine 1 Bât B2 - 06 204

Nice Cedex 3

Tél. 04 93 72 76 70

